



## Rappelons quelques préconisations générales pour les particuliers

- ▶ Limiter le chauffage à 19°
  - ▶ Décaler de 15 jours la période de chauffe
  - ▶ Installer des thermostats sur les radiateurs
  - ▶ Régler la température des chauffe-eaux à 55°
  - ▶ Programmer la mise en service des appareils ménagers sur les heures creuses
  - ▶ Installer des interrupteurs sur les appareils qui restent en veille (TV, box, ...)
  - ▶ Débrancher les chargeurs de téléphone, tablette, ordinateurs après utilisation
  - ▶ Eteindre les ordinateurs et consoles de jeux
  - ▶ Choisir des ampoules basse consommation
  - ▶ Diminuer la luminosité des écrans
- 
- ▶ **Pour en savoir plus**  
**Particuliers, entreprises, conseils utiles sur [ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr)**
  - ▶ **Privilégier les achats à moindre consommation**  
**Pour vous guider, des informations sur [guidetopten.fr](https://guidetopten.fr)**



# LE POINT SUR...

## LES MESURES DE SOBRIETE ÉNERGÉTIQUE À PLOUGOUMELLEN

Au moment du choc pétrolier de 1974 on parlait de « chasse aux gaspés ». Même si nous n'en sommes plus là, et que de notables progrès ont été faits dans l'utilisation plus mesurée et parcimonieuse des énergies, les contextes international et national actuels, le réchauffement climatique, obligent particuliers, entreprises, et collectivités à aller plus loin et à prendre des mesures d'économies d'énergie. Il en va de la préservation du système énergétique général, du budget de chacun et de la planète.

Dans ces conditions, la commune de Plougoumelen, sensibilisée à la fois par l'intérêt général et la responsabilité écologique et budgétaire qui est la sienne, s'est appuyée sur l'expertise des agents de ses services techniques pour prendre des mesures de sobriété énergétique pour les mois à venir. Ce travail s'est fait en collaboration avec Morbihan Énergies et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.



### ► **Eclairage public**

Planification saisonnière : l'éclairage public sera éteint à 21h00 pour être rallumé à 6h30 (à partir du 1<sup>er</sup> novembre)



### ► **Les éclairages des fêtes de fin d'année**

Période : trois dernières semaines du mois de décembre et 1<sup>ère</sup> semaine de Janvier  
Seuls des éclairages à leds seront utilisés.  
Mise en place de serpentins à leds sur un candélabre sur deux.



### ► **Inscription à l'alerte vigilance coupure, à partir du site [monecowatt.fr](http://monecowatt.fr)**

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. En vous inscrivant, vous serez averti en cas de risque de coupure par sms. Vous saurez quels éco-gestes sont les plus efficaces.



### ► **Le chauffage et l'éclairage des bâtiments publics**

**Mairie et Mairie annexe** température à 19°, suppression éclairage automatique dans les couloirs.



**Salle Roh Mané** chauffage à 18° et horloges d'extinction automatique à l'étage, panneaux d'information d'extinction des lumières.



**Salle Petite enfance** chauffage à 19°



**Bibliothèque** chauffage à 19°

**École** chauffage à 19° ; veille pour la fermeture des portes et fenêtres.

**Salles de sports** chauffage de 15° à 19° selon les salles, mise en service de l'extinction automatique de l'éclairage, et démarche auprès de GMVA pour achats groupés de pellets.

**Merci pour votre compréhension et la contribution que vous saurez apporter à l'effort collectif.**

**En application de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique**